

### *Initiatives ministérielles*

Comme je l'ai mentionné, le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui en troisième lecture tient compte des préoccupations exprimées par de nombreux Canadiens, notamment le député de Peterborough, et je crois qu'il nous faut reconnaître que la ministre de la Justice répond avec bon sens à ce que nous disent les Canadiens. Il s'agit d'un excellent projet de loi.

Permettez-moi de dire aux députés qu'ils rendront service à leurs électeurs et sûrement à tous leurs concitoyens s'ils facilitent l'étude de ce projet de loi et le renvoient à ce que nous appelons l'autre endroit. C'est une bonne mesure législative qui répond aux préoccupations légitimes de tous les Canadiens.

• (1030)

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi. Je conviens avec le député d'en face que cette mesure législative est la bienvenue à certains égards. Il est heureux que la Chambre en soit saisie, et il est à espérer qu'elle soit bientôt adoptée.

Cependant, ni le député d'en face, ni le gouvernement ne devraient se féliciter de ce qu'ils ont fait concernant ce projet de loi, car celui-ci n'est pas parfait et ne règle pas tous les problèmes en matière d'extradition. Tout ce qu'il fait, monsieur le Président, et je sais que ça vous intéressera, c'est qu'il rationalise la procédure d'appel, qui n'est que l'un des nombreux aspects de l'extradition. Ce qui n'est pas dit dans cette mesure législative est probablement plus important que ce qui l'est. Cela pose franchement un problème qu'il faudrait régler dans les plus brefs délais.

L'Association du Barreau canadien a présenté à notre comité un mémoire dans lequel elle a écrit, à la page 2:

Les propositions visaient seulement la procédure, sans chercher à modifier les dispositions de fond de la Loi sur l'extradition.

Elle a également fait cette observation:

Les modifications de fond apportées ultérieurement risquent d'avoir une incidence sur les modifications qui figurent dans le projet de

loi C-31. Il aurait été préférable qu'on revoie le tout en même temps afin de coordonner les modifications concernant la procédure et les changements de fond. Les modifications adoptées en vertu du projet de loi C-31 devraient donc faire l'objet d'un nouvel examen chaque fois qu'on voudra apporter d'autres changements de fond importants.

En fait, le gouvernement ne fait ici que des retouches. C'est ce qu'il a fait avec le projet de loi sur les jeunes contrevenants et avec le projet de loi C-36 sur les libérations conditionnelles et les permissions de sortir. C'est ce qu'il fait avec la mesure législative sur l'extradition. Ce gouvernement ne veut jamais aller au fond des choses et régler les questions difficiles en matière d'extradition. En fait, lors de sa comparution devant le comité, la ministre a fait savoir que des changements très importants devront être apportés à l'avenir à la Loi sur l'extradition.

Nous devrions savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire avec la Loi sur l'extradition avant de commencer à nous intéresser au processus d'appel.

Cela dit, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a des avantages aux initiatives du gouvernement. Nous nous souvenons tous des cas de Ng et Kinder et de certains autres où le processus d'appel a duré cinq ou six ans. Il est certain que nous devons faire des changements et des améliorations, ce que fait le projet de loi. Le processus est simplifié, il ira maintenant beaucoup plus vite et ce sera une bonne chose, car un certain nombre de témoins craignaient que le Canada ne devienne un havre, où l'on pourrait espérer un processus sans fin, les appels succédant aux appels.

Donc, en un sens, cela réduit la durée du processus, nous allons pouvoir procéder rapidement, mais il faut toujours traiter du fond. Je pense que nous devrions demander au gouvernement de prendre des engagements, une chose que j'ai suggérée en comité. J'ai d'ailleurs présenté un amendement, qui a été rejeté, fixant une date limite au projet de loi actuel. L'idée était de forcer le gouvernement à nous présenter les modifications de fond qui sont nécessaires. Les membres de la majorité ne voyant pas les choses de la même façon ont voté contre. Nous allons laisser adopter le projet de loi, sans faire de pressions sur le gouvernement pour qu'il nous présente des modifications de fond.